

La loi du plus fort

Lorsque la Confédération intervient dans l'économie, elle ne songe à le faire que de manière rigide et uniforme. A Genève qui, durement frappée par les restrictions de crédit, demandait qu'on tînt compte de sa situation particulière, M. Bonvin répondit qu'il n'en saurait être question. Lorsque la Confédération décrète une limitation du contingent de main-d'œuvre étrangère, elle choisit un pour cent de réduction et décide de l'appliquer sur l'ensemble du territoire, en imposant les mêmes normes à chaque entreprise. Or, il est évident que le problème n'est pas le même dans le bâtiment que dans la métallurgie. Un entrepreneur, outre son personnel stable et ses cadres, engage, selon les circonstances et les chantiers, une main-d'œuvre d'appoint. S'il décroche un gros travail, où ira-t-il chercher cette main-d'œuvre mobile dont il aura besoin pendant quelques mois ?

Ces problèmes d'entreprise, laissons-les aux professionnels ! En revanche, nous ne pouvons pas être indifférents au fait que la marche de l'économie suisse joue au profit des cantons les plus forts et au détriment des cantons les plus faibles.

Le dirigisme contre les cantons

En période de croissance et de laisser-faire, les cantons dynamiques prospèrent plus vite que les cantons au rythme lent. C'est une vérité à La Palice. Le succès appelle le succès, la foule attire la foule. Et les spécialistes savent que la décentralisation industrielle est belle en théorie, difficile en pratique.

Toutefois, même si la disparité entre les régions s'accroît, elle n'est pas en période de grande prospérité ressentie trop douloureusement : celui qui progresse se réjouit de son avance, même si d'autres marchent plus vite. Il n'est pas spolié par la réussite d'autrui ; elle ne se fait pas à son détriment.

Avons-nous souffert de la prospérité de Zurich et d'Argovie ?

Mais en période de déflation imposée, il n'en va pas de même. Les faibles sont à nouveau perdants, mais cette fois douloureusement. L'effet sera comme si vous rationnez de la même manière celui qui a déjà trop mangé et celui qui a encore faim.

Ainsi les cantons industriellement faibles sont lésés deux fois : en période de prospérité, les plus forts

triomphent ; en période de restriction, chacun doit supporter le même sacrifice.

Planification décentralisée

Il est des hommes de gauche qui s'extasient devant le dirigisme des mesures économiques prises par la Confédération. Comme si elles allaient conduire à une planification !

Mais elles sont bien différentes d'une planification. Elles ne tiennent pas compte des besoins primordiaux (notamment les investissements publics prioritaires) ; elles ne tiennent pas compte des différences naturelles entre les régions (les cantons à croissance tardive sont pénalisés).

Or, le propre d'une planification serait de favoriser d'abord et les besoins premiers et l'équilibre régional.

Aux cantons de faire les premiers pas

Ces problèmes, la Suisse allemande les ignore. Nous n'avons vu jusqu'ici, hélas, aucun des grands partis qui ont la responsabilité du pouvoir les évoquer, ni même, sur le plan interne, les discuter.

Aussi est-ce aux cantons romands de commencer seuls. A eux de faire le bilan de leurs ressources, de définir leur programme, de forger l'outil statistique, de préparer à long terme leur politique.

Le fédéralisme se meurt parce que les cantons voient s'effiloche, petit à petit, leurs compétences essentielles. Sur chaque point particulier sont menées des batailles de retardement. Mais la planification permettrait de redéfinir l'ensemble d'une politique économique cantonale, d'habituer les citoyens d'un canton à des choix qui s'inscrivent dans un programme ; elle permettrait de retrouver dans les cantons un sens collectif qui se perd.

Après avoir suivi de près les discussions économiques en Suisse, nous arrivons à la conviction qu'il faut commencer par là : entraîner quelques cantons à préparer leur planification à long terme. Cela, au moins, est, peut-être à notre portée. Cette idée, nous ne la lâcherons pas de sitôt.

La planification, c'est la dernière chance du fédéralisme.

Pour nourrir la discussion

— Concentration industrielle

On pourrait croire que parler en Suisse de décentralisation industrielle, comme nous le faisons dans notre éditorial, est une marque de chauvinisme. Or la « Vie économique » vient de publier le nombre de fabriques par cantons en 1964. Dépassent mille fabriques les cantons suivants : Zurich, 2528 ; Berne, 2397 ; Bâle (ville et campagne), 1017 ; Saint-Gall, 1100 ; Argovie, 1152. Aucun canton romand n'atteint le chiffre de 1000. A eux tous, les cantons romands (Vaud, 842 ; Genève, 556 ; Fribourg, 250 ; Neuchâtel, 601 ; Valais, 257) ne totalisent que 2506 fabriques, soit moins que Zurich à lui tout seul.

— Camembert et Cosinus

M. P. B. répond dans « La Nation » à notre article intitulé « Température rectorale » où nous réfutions l'argumentation de ceux qui voudraient, par utopisme fédéraliste, renoncer à l'aide de la Confédération pour les universités. Il nous cite longuement, sauf le titre qui a dû le choquer, voilons-nous cette face. L'essentiel de la réplique tient en ces termes :

« Il est parfaitement évident que l'effort des cantons ne sera nullement allégé par l'intervention de la Confédération, puisque c'est chez eux qu'elle vien-

dra se servir. « Domaine Public » fait ici un petit tour de passe-passe, comme si les 400 millions de la Confédération devaient nous tomber de la lune. Il raisonne en fait comme le sapeur Camembert, qui creusait des trous, au fur et à mesure, pour boucher les précédents. Avec cette nuance notable, toutefois, que l'intervention de la Confédération mettra fin à l'autonomie des cantons, etc... »

A logique du sapeur Camembert répond celle de Cosinus. Evidemment, les ressources de la Confédération suisse sont prélevées en Suisse ; ce sont des citoyens suisses qui paient des impôts suisses. Belle invention. Mais, examiné de plus près, la répartition des ressources de la Confédération ne profiterait-elle pas aux cantons romands ? Les quatre cantons universitaires suisses allemands fournissent le 52 % des ressources directes de la Confédération, les quatre cantons universitaires romands le 20,9 %. Si l'on tient compte de l'ensemble de la Suisse, la disproportion sera encore plus évidente et elle joue pour toutes les recettes fiscales de la Confédération.

Donc l'aide fédérale bénéficiera en premier lieu à la Romandie. Et où irait le fédéralisme avec des universités faibles livrées aux seules ressources des cantons romands ?

Bi-mensuel romand
N° 27 11 février 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Nils de Dardel
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Marx Lévy
Jean-Jacques Leu
Serge Maret
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 28 sortira de presse le jeudi 25 février 1965

Genèse d'un empire mondial: Nestlé créa le condensé, le dilué,

M. Nestlé

Nestlé, c'est un nom de marque, mais aussi un patronyme. Plutôt que de vous appeler Rotschild, vous pourriez vous appeler Nestlé. M. Nestlé. C'est à l'appel de ce nom que répondait, en 1868, un Henri Nestlé, pharmacien, qui, à Vevey, dans son laboratoire, mit au point une farine lactée pour nourrissons. A le juger sur la mine de ses portraits, on l'imaginerait préparant des poudres plus méphistoféliques ; sa tête s'inscrit dans un encadrement pileux sans faille : barbe longue et rectangulaire en collier, moustaches, cheveux ramenés en plusieurs épaisseurs sur l'oreille ; des sourcils froncés, le nez fort, l'oreille dégagee, le front haut, il aurait fait peur, un peu, à ces petits enfants pour qui il fut plus nourricier qu'une mère. Car, en 1868, la farine lactée n'était pas un raffinement alimentaire, mais un moyen efficace de lutter contre la mortalité infantile.

Pourtant, d'autres inventeurs avaient précédé Henri Nestlé. C'est au milieu du XIX^e siècle que des Anglais, puis des Américains, trouvèrent le moyen de conserver le lait par concentration sous vacuum et adjonction de sucre. Les frères Page (la famille Page, aux Etats-Unis, possède toujours un important paquet d'actions Nestlé) introduisirent ces procédés en Suisse et fondèrent en 1866 l'Anglo-Swiss Condensed Milk Co., avec siège à Zurich et usine à Cham (Zoug). Cette société, qui fusionna avec les entreprises veveysannes, est donc à l'origine de la Holding Nestlé, dont le siège social se trouve, aujourd'hui, tant à Vevey qu'à Cham, manière heureuse de respecter l'histoire, mais qui a pour effet, aussi, d'empêcher la libre consultation du registre d'impôt qu'autorise l'article 99 bis de la Loi vaudoise ; car on n'ouvre pas le rôle d'impôt lorsqu'il y a répartition intercantonale, et Nestlé (Cham et Vevey) bénéficie de cette disposition. Aussi il est inutile que vous alliez demander au percepteur le montant des impôts payés par la Holding.

Mais n'anticipons pas. Nous étions en 1866. Dans un an, Nestlé fêtera donc centenaire. A cette occasion, on publiera, fort probablement, plutôt une somptueuse plaquette commémorative format globevision qu'un bilan consolidé.

Ainsi les amateurs d'histoire apprendront comment Henri Nestlé vendit sa formule de farine à des industriels. On verra une gravure de l'ancienne condenserie de Vevey, avec, en premier plan, un char à deux chevaux lourd de « boilles » de lait, ou la condenserie de Bercher, qui fut reliée à la gare par un téléphérique, dont on dit qu'il fut le premier de ce genre de l'Europe.

En 1905, Nestlé et l'Anglo Swiss Condensed Milk Company fusionnèrent donc. Capital de fondation : 40 millions. Déjà, on était bien loin du laboratoire veveysan.

Mais pourquoi ne recontre-t-on plus, dans les rues, dans les cafés, sur les rangs, des citoyens qui s'appellent Nestlé ? La marque aurait-elle trouvé ce nom si heureux (ce Nes, ce nénesse comme nourrice) qu'elle en aurait racheté la propriété exclusive ? Nous avons cherché dans l'annuaire téléphonique. A Lausanne, nous n'avons trouvé sous Nestlé que des entrepôts et des dépositaires. A Genève, à Vevey, partout, même chose. Pas un seul particulier porteur du nom.

Plus moyen donc d'épouser une fille Nestlé.

Une grève générale

Encore un détail d'histoire locale. C'est contre les chocolatiers Peter - Kohler (qui fusionnèrent avec Nestlé en 1929) que fut déclenchée l'unique tentative de grève générale vaudoise que connut le can-

ton. En 1907, le syndicalisme-anarchiste était agissant. Les ouvriers furent organisés dans les chocolateries à Vevey, puis à Orbe. L'hiver 1906-1907 avait été rude ; les prix étaient en hausse ; les revendications se multiplièrent. Un nouveau directeur fut mis en place. Il avait à prouver qu'il était un homme à poigne. A Orbe, où les salaires à leur maximum atteignaient 36 et 37 ct. à l'heure, les ouvriers, pour répondre aux provocations, débrayèrent, puis la grève gagna Vevey et Bussigny. A Vevey, la fabrique fut même attaquée par les grévistes. Il y eut des violences. Les syndicats lancèrent alors un mot d'ordre de grève générale ; le Conseil d'Etat prit peur au point de mobiliser des troupes — notamment des dragons. La grève générale échoua rapidement, mais les ouvriers des chocolateries obtinrent satisfaction. La levée de troupes coûta 50 000 francs à la charge de l'Etat. La « Neue Zürcher Zeitung », il est vrai, aurait voulu qu'ils fussent mis à la charge des grévistes !

M. Jacques Freymond, dans son excellente étude sur le mouvement ouvrier vaudois (1953) consacre quelques lignes à ces événements exceptionnels dans l'histoire vaudoise. Aujourd'hui, il est tout particulièrement bien placé pour obtenir que ces événements soient évoqués aussi dans la brochure jubilaire !

Quelques têtes d'étapes :

la concentration des entreprises à l'échelle suisse

1929 Fusion entre Nestlé et Peter, Cailler, Kohler, Chocolats suisses S.A. A cette occasion, le capital est porté à 142 500 000 francs.

1936 Une date particulièrement importante. La société Unilac est créée. Son domicile pour des raisons fiscales notamment est à Panama, mais le siège administratif se trouve à Stamford, Connecticut, à 50 km. au nord-est de New York. Cette holding contrôle les filiales de l'hémisphère américain et de la zone du Pacifique. Dès lors, la structure de la société est fixée. La Holding Nestlé (Vevey) concentre les participations des filiales situées dans tous les pays européens ; elle contrôle aussi la Nestlé's Holding Ltd, à Londres, qui, à son tour, coiffe les filiales de la zone sterling (Grande-Bretagne, Irlande du Nord, Eire, Afrique du Sud, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Jamaïque). Parallèlement à la Holding suisse, comme une société distincte, Unilac rassemble les participations situées dans la zone dollars. Si Unilac est juridiquement indépendante, elle est gérée par le même personnel de direction. On retrouve au conseil d'administration les quatre administrateurs principaux de Nestlé Alimentana, soit MM. Petitpierre, Paternot, Corthésy et Bignami.

L'assemblée générale du 27.11.1936 décida qu'une action Unilac d'une valeur de 12 dollars serait attachée à chaque action Nestlé d'une valeur de 200 francs. Les deux titres ne peuvent être traités séparément.

1938 Réduction du capital social à 58 millions. L'action nominale passe de 200 francs à 100 francs.

1947 Fusion avec Alimentana S.A. à Kemptal, autrement dit Maggi. Une fructueuse opération menée par M. Carl Abegg, aujourd'hui président d'honneur du conseil d'administration de Nestlé. Il était un des plus gros actionnaires de Nestlé, principal actionnaire de Maggi et, de surcroît, administrateur du Crédit Suisse qui fut toujours fortement représenté aussi bien à

Nestlé qu'à Maggi. Avec de tels atouts, il put faire aboutir la fusion ; l'opération ne devait pas, pour lui, manquer d'intérêt. Une action Maggi était échangée contre 15 (quinze) actions Nestlé - Unilac (cotées 1050 francs) ! Il y avait 4800 actions Maggi. D'où 72 000 actions Nestlé supplémentaires. Le capital passa à 65 200 000 francs.

1959 Le Conseil d'administration prétend craindre pour la société une mainmise au profit de groupes financiers américains. Il crée des actions nominatives, donc contrôlables. Une action au porteur permet d'acheter deux actions nominatives de 100 francs, valeur nominale. Le capital social passe donc à 195 600 000 francs.

A la conquête du monde : glaces et confiture

1960 Ses arrières étant assurés, la société se lance à fond dans une politique d'expansion. En 1960, elle acquiert le 98 % du capital de « Cross et Blackwell », société anglaise de potages en boîtes, conserves et confitures, et autres biberries. Prix de rachat, plus de 150 millions.

1962 Nestlé reprend la chaîne de fabrication d'aliments surgelés du groupe scandinave Marabou-Freia et crée la Findus International S.A. C'est une nouvelle holding suisse, au capital de 175 millions dont Nestlé détient le 80 %, les Scandinaves le 20 %. Findus est le premier producteur européen de produits surgelés (usines à Bjuw, Suède, la plus grande installation de réfrigération du continent ; à Hammerfest (Norvège), à Iaclo (Danemark) et Grimsby (Angleterre).

Findus s'est renforcé en annexant, en Suisse, la chaîne Birds Eye S.A. (les fraises et les framboises surgelées !). Encore une parenthèse : il y a environ trente-cinq ans que l'Américain Clarence Birdseye observa au Labrador la manière dont les Esquimaux conservent le poisson à très basse température. De là il eut l'idée de transporter le Labrador dans nos climats tempérés. Aujourd'hui, le nom de Birdseye désigne deux chaînes de froid : l'une américaine, contrôlée par la General Foods — une entreprise alimentaire américaine de large format (36^e rang de toutes les entreprises américaines) ; l'autre Birdseye, une compagnie anglaise, est entre les mains d'Unilever. Mais Findus acheta encore en Allemagne, pays sur lequel fut concentré la grande offensive du surfroid, Jopa qui fabrique les crèmes glacées, et Teka, chaîne d'aliments surgelés.

1963 Nestlé achète le 20 % des actions de Libby, Mac Neill et Libby, à Chicago. L'implantation de cette société de conserves et d'aliments dans le Midi de la France inspira souvent Serge Mallet, dans ses chroniques de « France-Observateur ». Il tenait, là, la preuve de la mainmise du capitalisme américain sur la France. Et pourtant la Libby est à son tour contrôlée par des capitaux européens (à 40 %). En effet, un 10 % est détenu par Paribas, succursale aux Etats-Unis de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et 10 % par la Fasco S.A., qui se rattache au groupe industriel et financier, dirigé par le capitaliste milanais Michele Sindona. L'internationale, ça existe. Et il reste de nombreuses combinaisons boursières possibles.

le surgelé, l'instantané

Les miettes

Nous n'avons choisi que quelques annexions spectaculaires. Mais si vous vouliez entrer dans le détail, quelle indigestion ! Du chocolat : Nestlé contrôle Lamont Corliss, le deuxième producteur de chocolat aux Etats-Unis, et encore du chocolat : Nestlé a très discrètement pris en Allemagne la majorité, à 70 %, de Sarotti. De la charcuterie, des fromages : Nestlé tient Locatelli SpA, Milan. De la tomate : voyez Gragnanese, SpA, Piacenza. En France, c'est la Sopad qui fabrique les produits traditionnels de Nestlé ; mais la Holding contrôle aussi la société laitière Dupont d'Issigny, la Société française laitière, l'Aliment Essentiel Heudebert, France-Glace (marques Gervais Heudebert et Kim), la Société industrielle de spécialités alimentaires, les fromages Gerber, la Société de vente des arômes alimentaires.

Laissons l'Espagne, le Portugal, le Japon et la planète. L'imagination se lassera plus vite de concevoir que Nestlé de fournir. Bref, Nestlé est grand.

Au moment où nous laisse cette nomenclature, le journal « Le Monde » nous apprend que Cross et Blackwell, qui appartient à Nestlé, nous l'avons dit, projette l'édification d'une usine de sauce tomate au Pontet (Vaucluse), soit à 50 km. de Vauvert (Gard) où la Libbys, au conseil d'administration de laquelle Nestlé est représenté, vient d'inaugurer une usine. Ainsi, par des détours anglais et américains, Nestlé s'implante profondément dans la vallée du Rhône. Nous aurons « avec ceux de tout là-bas, ceux d'Orange, ceux d'Avignon », une nouvelle parenté : langue d'oc et langue d'holding. La grande invitation veveysanne.

Pourquoi une telle prospérité ?

Les débouchés de l'industrie alimentaire sont illimités. La consommation alimentaire augmente en effet régulièrement dans tous les pays à haut niveau de vie. Une étude très poussée des Nations Unies (octobre 1960) a même chiffré le phénomène. En voici la conclusion : lorsque le pouvoir d'achat des consommateurs américains s'accroît de 10 %, la dépense alimentaire augmente de 4 %. Mais dans cette situation, les débouchés de l'agriculture ne progressent que de 2 %, les secteurs de transformation et de commercialisation bénéficient pour l'essentiel de la dépense accrue.

D'autre part, l'industrie alimentaire possède les caractéristiques de l'industrie chimique (voyez Wander qui se rattache aux deux secteurs). Une fois le procédé de fabrication mis au point, la production est moins onéreuse que dans d'autres industries plus lourdes. La recherche peut avoir une importance primordiale : on sait qu'il fallut au chimiste suisse Morgenthaler des années pour mettre au point la formule du café en poudre que de savants experts avaient même jugé inutilisable.

La composition chimique du café soluble fut mise en lumière par l'attaque que Duttweiler porta à Nescafé, mettant le feu à la poudre parce que, abusivement, était inscrite, sur les boîtes, la mention : « Extrait de café pur ». Se référer au jugement prononcé en juin 1948 par le Tribunal cantonal de Zurich (en deuxième instance). Nestlé avait dû corriger sa publicité. Qu'on en juge :

Tableau chronologique des dénominations de Nescafé :

avant 1946 « extrait de café pur » (dénomination jugée abusive)

1946 « extrait de café pur avec un support naturel de l'arôme »

1948 « extrait de café en poudre avec adjonction d'une quantité égale d'hydrate de carbone pour conserver l'arôme »

1964 « extrait de café pur en poudre » (le progrès de la recherche chimique ayant enfin permis de se passer d'un adjuvant artificiel).

(On se souvient aussi que le même Duttweiler poussa son zèle investigateur jusqu'à remarquer que 5321802 boîtes de lait condensé non sucré avaient, de 1944 à 1946, été vendues, notamment à la Croix-Rouge et au Don Suisse, avec une teneur en matière grasse réduite de 9,1 % à 7,9 %, sans que la clientèle ni le contrôle des prix en fût averti. Nestlé fut condamné... pour hausse non autorisée des prix, illicite sous le régime de l'économie de guerre.)

Débouchés assurés par la hausse même du niveau de vie, faible coût de fabrication (à l'exception du surgelé qui exige d'énormes investissements), autant de chances de succès.

Planification et goûts imposés

Le développement d'une telle entreprise ne peut pas être laissé à l'improvisation. Voici en quels termes Lombard, Odier et Co, juge la politique de Nestlé.

« La direction de la société accorde une attention particulière au problème de la planification à long terme, afin de déterminer pour une période de dix ans quelles sont les mesures à envisager dans les domaines du financement et de la capacité de production, de l'organisation de la distribution et du recrutement du personnel. »

Reprenez la même phrase et remplacez « la direction de la société » par « le Conseil fédéral » et vous passerez pour un homme de gauche...

Mais quels sont les buts de cette planification ? La croissance illimitée, nous l'avons dit dans notre premier article. Grandir pour grandir. Et la croissance exige que l'on impose de nouveaux goûts aux consommateurs.

L'introduction du surgelé sur le marché allemand est à cet égard significative. Le raisonnement commercial que les journaux allemands qui ont longuement décrit l'opération (voir le « Spiegel », n° 30, 1963, et « Die Zeit », 5 juin 1964) prêtent aux dirigeants de Findus Nestlé est le suivant :

En 1962, le citoyen moyen allemand ne consommait qu'un kilo de surgelé. Le citoyen américain, lui, en consommait 22 fois plus. Donc il est légitime d'investir dans ce domaine afin que le citoyen allemand devienne l'égal en surgelé du citoyen américain. Pourquoi ne pourrait-il pas, lui aussi, absorber 22 kilos congelés ? La planification par l'industrie privée, c'est le plus souvent considéré comme possible et sûr ce qui est déjà réalité aux Etats-Unis ; mettre l'Europe au goût de l'Amérique ; elle tend à l'américanisation de notre style de vie.

Avant-conclusion

Nous ne voulions que décrire un géant. Mais même miniaturisé, il prend une bien large place.

Or ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'histoire de Nestlé et de sa politique d'expansion. Nous voulions répondre à une question. Nestlé est-il une entreprise privée d'intérêt public ? Maintenant que nous avons fait connaissance, il nous sera possible d'aborder la partie critique et de définir les rapports de cette maison avec notre pays ; pour notre prochain numéro, suite et fin.

Annexe:

Le capitalisme au service de la philanthropie

Extrait du volume jubilaire pour Louis Dapples, 1937.

« ...Mais le rôle social de Nestlé ne se borne pas à mettre au service de la médecine et de la science ses laboratoires et de nombreux fonds; ses fabriques, lorsqu'elles s'installent dans un pays vierge, y fondent écoles, dispensaires, maisons ouvrières, etc., et amènent à leur suite les bienfaits de la civilisation : prospérité, hygiène, propreté, culture, etc. Le fait est si connu que plusieurs gouvernements ont grandement facilité la venue de Nestlé dans leur pays, sachant tout le bien-être qu'il y apporterait, et cela non pas à une seule classe de la population, mais à toutes : aux intellectuels qu'il met dans ses bureaux et ses laboratoires, aux paysans dont il achète le lait et aux ouvriers qu'il emploie dans ses fabriques. De plus, une fois que Nestlé existe dans un pays, il cherche à y améliorer sans cesse les conditions de vie ; c'est ainsi qu'à La Havane par exemple, le seul fait que la production annuelle a passé de 20 000 à plusieurs centaines de milliers de caisses de lait concentré sucré a entraîné pour le pays tout entier une meilleure situation économique et morale. De même, dans les contrées de vieille civilisation, Nestlé cherche à augmenter le bien-être de tous, y créant, aussi bien que dans la brousse, de nombreuses œuvres d'entraide sociale. Nestlé tâche donc de suivre l'exemple généreux et bienfaisant que lui a laissé le grand chimiste et le grand philanthrope qui était son fondateur : servir la science et l'humanité tout en étant le précieux auxiliaire de la médecine. »

A partir de quel revenu êtes-vous dans une situation très aisée ?

Le système d'assurance-maladie suisse a des aspects bien curieux. Les taxes applicables pour les prestations des médecins sont fixées par convention passées entre les médecins et les caisses. Or elles ne sont pas valables pour les personnes très aisées. Mais que faut-il entendre par « très aisé » ? Il appartenait aux cantons de le dire. Ils l'ont fait. Et l'écart de leurs appréciations est de 42 000 francs entre le Tessin où un homme marié est considéré par son canton comme très aisé avec un revenu de 18 000 francs et les Grisons où il faut disposer de 60 000 francs ! Dans le canton de Vaud, il faut, si vous êtes marié, disposer de 35 000 francs, mais avec 30 000 francs à Genève, vous êtes déjà dans une situation enviable (célibataires : Vaud, 25 000 francs ; Genève, 24 000 francs). Avec 20 000 francs, un célibataire passe pour être très riche à Fribourg.

Quant à Valais et Neuchâtel, ce sont les deux seuls cantons suisses à n'avoir pas encore pris de décision.

Pourquoi des conférences de presse?

Comment allez-vous ? — Pas mal. Devant mille journalistes, quelques ministres, sous les lustres de l'Élysée, cette banalité devient un mot qu'on télévisé, qu'on radiodiffuse, qu'on rotative. Voilà qui aurait enchanté J.-F. Revel, l'auteur du « Style du général ». Mais Revel donne lui aussi des conférences de presse. Il ne va pas mal. C'est en effet une heureuse coutume de Belles-Lettres, à Lausanne, dont Revel était l'invité, que de retrouver le samedi après-midi pour un « refredon » l'invité étranger reçu le vendredi soir. Mais on nous permettra amicalement de faire remarquer que ces impromptus mériteraient une autre appellation maintenant que la conférence de presse est la dernière mode, le nouveau fleuron du standing.

Il y avait donc, sous le plafond écaillé et sur les bancs branlants du caveau de Belles-Lettres, un journaliste, un philosophe (pourquoi ?), des jeunes gens qui tiraient sur leur pipe en laissant mûrir « une question sur Sartre », des frileux qui avaient gardé leur manteau et quelques belles personnes troublées à l'idée que pour J.-F. Revel, ce professeur, ce journaliste, ce directeur d'éditions, cet humaniste acharné, une des seules qualités de l'Italie moderne, à ce qu'il note dans son pamphlet « Pour l'Italie », c'est, qu'en ce pays catholiquement pudibond, l'accès aux cabines de plage est fort libre et commode pour les rendez-vous galamment à l'étroit.

Que nous apprend Revel ? Qu'il n'a pas eu d'ennuis pour son livre sur le « Style du général », car la maison Juillard avait fait relire les épreuves par son conseiller juridique Edgar Faure ! Mais que la loi qui condamne toute atteinte à la dignité du chef de l'Etat devient d'une application bien arbitraire aujourd'hui que le chef de l'Etat n'est plus une belle potiche, comme la reine d'Angleterre, que personne ne songe à chaussonner comme si elle allait nous déclarer la guerre, d'une application arbitraire donc depuis que le chef de l'Etat dirige lui-même la politique de la France. Prétendre qu'il se trompe, est-ce une atteinte à sa dignité ?

Revel évoqua aussi le débat qui récemment, à Paris, opposa écrivains engagés et écrivains non-engagés. Ce fut, dit-il, aussi vivant qu'une dissertation pour ou contre la règle des trois unités du théâtre classique.

Ainsi Simone de Beauvoir réchauffa la salle en proclamant : il faut que l'écrivain sorte de sa tour d'ivoire. Toute la jeunesse politiquement avancée, mais qui, en raison du retard des structures scolaires françaises, n'a pu aller en littérature au-delà de Leconte de Lisle, éclata alors en longs applaudissements. Le journaliste envoyé par le « Nouvel Observateur » décrivit fidèlement la scène. La description fit peur. La rédaction craignit que les lecteurs y voient une satire. On n'osa pas passer le premier papier.

Revel commenta encore la censure qui pourchasse « les mauvais livres ». « Le Canard Enchaîné » a soulevé révélé dans ce domaine l'influence de Madame de Gaulle, surnommée avec justesse Madame de Maintenant. Une Madame de Maintenon qui aurait le téléphone facile pour dénoncer le scandale de l'affichage d'un livre où s'étalerait la concupiscence. En fait, il n'y a pas de censure à proprement parler. La base légale est simplement une disposition qui prévoit que toute publication qui est de nature à corrompre les enfants ne peut être exposée, affichée et faire l'objet d'une publicité quelconque. Ainsi on ne saurait présenter en vitrine les « Larmes d'Eros » de Georges Bataille. On ne saurait même, théoriquement, citer ce livre, serait-ce dans une thèse érudite, car la citation, c'est encore une publicité ou un affichage. L'éditeur qui contrevient à ces dispositions reçoit un avertissement. Au troisième, sa production est saisie. Gallimard en est à son deuxième avertissement, ce qui est plaisant quand on sait qu'il est l'éditeur de Malraux, ministre du général, et qui fut un curieux de l'érotisme (voir « La condition humaine » ou la « Voie royale » ou sa préface à « Lady Chatterley », son étude des « Liaisons dangereuses », etc.).

Le résultat de ces dispositions, c'est que l'on est en plein arbitraire. « Lolita » est édité en livre de poche, mais Bataille n'est pas « exposable ». C'est une atmosphère Second Empire qui vit Baudelaire et Flaubert condamnés, un nu de Courbet officiellement cravaché dans un salon, mais qui n'exclut pas les bonnes affaires. Quand Daniel Filipacchi lança le magazine de l'homme moderne, « Lui » où l'on peut trouver l'imagerie conventionnelle pour play-boys, avec, il est vrai, de bons dessins de Séné, « Lui » fut

interdit à l'affichage. Un ami de Roger Frey racheta alors des actions à bas prix, puis obtint du ministre l'autorisation d'afficher : reprise foudroyante de la vente et plus-value des actions. De Madame de Maintenon à l'impératrice Eugénie à Madame de Gaulle, c'est aussi une image de la France éternelle, la plus fidèle pense Revel.

Les Français acceptent-ils la critique ? Oui, croit Revel, et de citer les dures critiques de notre compatriote Herbert Lüthy dont le livre « La France à l'heure de son clocher » fut en France même un succès. Mais les Français cartésiens et rationalistes ont-ils accepté la petite enquête qui vient de révéler qu'ils sont un des peuples parmi les plus superstitieux du monde ? Nous avons sous les yeux cette étude (« Time », 15 janvier 1965). On y apprend que les Français dépensent un million de dollars en consultations privées de voyants, de rebouteux, de prophètes, c'est-à-dire plus que les dépenses consenties en faveur de la recherche scientifique. Les tarifs des consultations vont de 10 à 100 dollars. Selon un sondage d'opinion, 58 % des Français connaissent leur signe du Zodiaque, 53 % lisent leur horoscope, 43 % croient au pouvoir des astrologues, 38 % veulent faire établir leur horoscope. On compte d'ailleurs, à Paris, un voyant pour 120 personnes contre un médecin pour 514 personnes. En Bretagne et en Normandie éclatent une dizaine d'histoires de scorcellerie par année. Encore une image de la France (qui serait valable aussi pour la Suisse romande).

Mais la France est multiple ; dans la collection de poche « Libertés », chez J.-J. Pauvert, Revel fait connaître un autre visage de son pays, plus attachant ; nous avons pointé notamment dans la liste des premiers ouvrages sortis un « Napoléon le petit », trop peu connu, et « Flagrant délit » d'André Breton. Encore un détail. Pour cette collection, Revel qui est un homme à parti pris, mais non pas à préjugés, cherche à publier un bon texte d'un pamphlétaire de droite. Il ne trouve pas pour l'instant. Daudet, Mauras ne résistent pas à ses yeux. Joseph de Maistre vient d'être publié. Qui d'autre ? Bloy ? Ou Cingria jeune, dit l'un de nous ? Si l'un de nos lecteurs, ou l'un de nos confrères de droite voulait le sortir d'embaras, « Domaine Public » transmettrait avec plaisir.

Description de la description

Lors de son impromptu, dont nous parlons ici même, Revel interrogé sur ce qu'il pensait de la démythification, répondit qu'il se refusait à utiliser ce mot. Le mot description lui suffit et la description a une portée critique et politique lorsqu'elle déchire une convention ou fait sauter le confidentialisme.

Nous ne pouvons que l'approuver : l'abus d'un certain vocabulaire fait souvent virer la gauche au gauchisme.

Si l'on admet les vertus de la description, le moment ne serait-il pas venu de faire une description de la description. Car décidément la presse de gauche française tombe dans la description de la vedette. On sait que les Français en sont réduits à interpréter les silences, les mots, les oublis, les lapsus du général. Cela nous vaut de nombreux articles dits descriptifs. « De Gaulle se sent seul », « Le testament de de Gaulle », « Qui sont les conseillers de de Gaulle ? ». Bon ! Pendant la guerre d'Algérie, nous avions droit à la description des états-majors : « A quoi rêvent les colonels ? », « Pourquoi les capitaines activistes lisent-ils Mao Tsé-toung ? ». Mais les colonels sont rentrés dans le rang.

Aussi, maintenant, nous offre-t-on la description des successeurs de de Gaulle : « Qui est le dauphin ? », « Pompidou rassure la droite », « Giscard d'Estaing est-il le Pinay de la nouvelle génération ? ».

Ah ! Giscard, quel sujet en or de la Banque de France ! Comme il est intelligent, quelle mémoire, quelle aisance, quel don des langues ! Il faut dire tout cela, c'est de la description. De surcroît, reconnaître les qualités de l'adversaire, c'est prouver son objectivité. Le chandail de Giscard, la droite française se retrouve en Giscard, le téléphone est coupé entre Pompidou et son ministre des finances, ne protestez pas, c'est de la description, comme le shah qui rouvre ses bras à Soraya.

On croyait donc jusqu'à hier que « Les provinciales » de Pascal, « Les lettres persanes » de Montesquieu, « Le 18 Brumaire » de Marx étaient des modèles de description politique.

Mais sous prétexte de description, on commence à sacrifier terriblement à la vedettomanie ; et l'on voit se multiplier des photos-romans qui décrivent pour une gauche politique midinette le prestige des hommes (de droite) au pouvoir.

Une idée qui fait son chemin

Nos lecteurs le savent bien, nous nous sommes souvent attachés dans ce journal à défendre la pédagogie expérimentale. L'idée n'était pas originale, et même pas neuve dans notre pays, Genève ayant fait dans ce domaine un remarquable travail de pionnier à l'Ecole du Mail.

C'est avec plaisir que nous avons entendu M. Marcel Barbey développer, au dernier congrès de la Société pédagogique vaudoise, une proposition qui fut acceptée pour étude par le comité central et qui demandait la création d'un centre romand de recherches pédagogiques.

Encore une remarque sur ce terme « romand ». Le mot romand ne saurait être une panacée pédagogique. Mais pour la recherche il s'impose particulièrement. Tout d'abord parce que les ressources en hommes formés à ces techniques sont si faibles qu'une coordination des efforts s'impose naturellement. Ensuite la disparité des structures romandes offre précisément un champ d'expériences, qui doit permettre d'utiles comparaisons.

« Domaine Public » à Genève

Nos lecteurs genevois qui aimeraient prendre contact avec les animateurs de D. P. de Lausanne et aussi avec le groupe genevois, en auront la possibilité, le 26 février, à 20 h. 15, au Restaurant Landolt. Réservez-nous cette date.

Discussion à bâtons rompus.

Nous l'avons dit souvent. Si nous signons collectivement, ce n'est pas pour nous cacher derrière l'anonymat. Nous espérons donc que nos lecteurs de Genève viendront nous apporter de vive voix leurs critiques... et leur appui.